



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant la dissolution de la génération identitaire en France
- Bruxelles, le 4 mars 2021 -**

Madame la Ministre,

Le ministre de l'Intérieur français vient de dissoudre la génération identitaire, mouvance d'extrême droite qui est également active dans notre pays.

Actuellement, nous menons le débat d'interdiction de groupuscules extrémistes de droite en Belgique sans pour autant savoir si cela pourra aboutir.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quid de l'aile belge du mouvement interdit en France ? Un sort identique l'attendra dans notre pays ?
- Pouvez-vous me dire combien de membres actifs compte la génération identitaire en Belgique ?
- Combien d'entre eux sont suivis de près par vos services ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

Nous avons vu les premiers (petits) mouvements identitaires en Flandre et en Wallonie à partir de 2015. Ceux-ci n'ont jamais vraiment décollé. Une «Génération Identité» a été fondée à Gand en 2017 par analogie avec la «Génération identitaire» française, mais elle a été largement absorbée par Schild en Vrienden.

Le mouvement identitaire en Belgique n'est pas organisé de manière aussi structuré qu'en France, sous la forme d'un vaste groupement comptant un nombre élevé de membres. Par contre, ses idéaux rencontrent quelques sympathisants parmi bien d'autres groupements. Au point que le mouvement identitaire dans notre pays doit davantage être considéré comme un phénomène. La police assure actuellement le suivi de 65 personnes qui ont été enregistrées dans cette optique.